

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 17 février 2026 à 19 h 00, au 300, rue Parent à Saint-Jérôme, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Numéro :	DM-2025-20204
Adresse :	205, rue de Maisonneuve
Lot(s) :	6 647 704 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser pour un bâtiment industriel : ◆ Une largeur d'entrée charretière dérogatoire.
Numéro :	DM-2025-20205
Adresse :	471, rue des Monts
Lot(s) :	6 472 332 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser une habitation résidentielle : ◆ La superficie végétalisée de la cour avant; ◆ La superficie de plancher habitable; ◆ Les escaliers extérieurs desservant l'étage supérieur; ◆ Les escaliers jumelés avant desservant l'étage supérieur; ◆ Les galeries avant desservant l'étage supérieur.
Numéro :	DM-2025-20206
Adresse :	473, rue des Monts
Lot(s) :	6 472 333 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser une habitation résidentielle: ◆ La superficie végétalisée de la cour avant; ◆ La superficie de plancher habitable; ◆ Les escaliers extérieurs desservant l'étage supérieur; ◆ Les escaliers jumelés avant desservant l'étage supérieur; ◆ Les galeries avant desservant l'étage supérieur.
Numéro :	DM-2025-20223
Lot(s) :	6 644 023 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser une habitation multifamiliale : ◆ Le nombre d'entrées charretières.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de ladite séance du 17 février 2026.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 3 février 2026.

Le greffier adjoint de la Ville,

SIMON VINCENT, avocat

Pour toute information :
450 569-5000
urbanisme@vsj.ca